
Extrait du registre du dépôt d'argenterie du district d'Estampes,
lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du registre du dépôt d'argenterie du district d'Estampes, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 143;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40347_t1_0143_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

présentes, pleins pouvoirs audit Amest de se pourvoir à la Convention nationale pour prendre connaissance de la fausse destitution.

Nous nommons, pour porter l'expédition du présent, tant au comité des amis de la patrie qu'au comité de sûreté générale les citoyens Paul Landry et ledit Amest, à ce présent qui ont accepté et signé avec nous, président, membres et les présents, et jour et an que dessus.

Ainsi signé : Jean-Dominique LANDRY, président; AMEST, membre; Pierre LANDRY, D'ÉVOUGE, membres; LANDRY, officier, sous ses réserves; MÉRARD, SAVOURET, notables; MERCIER, LUCIEN OBERT, Antoine DALISSANT, LEFEVRE, Paul LANDRY, Claude HARDY, après que le citoyen François APERT, un des membres dudit comité a refusé de signer, sans déduire les causes et moyens.

Délicé par moi, secrétaire-greffier du comité de surveillance.

LANDRY, secrétaire-greffier; LANDRY, président.

IV.

Discours de la députation de la commune de la Ferté-Alais (1).

A la Convention nationale.

Citoyens représentants,

Les sans-culottes de la ville et canton de la Ferté-Alais, district d'Étampes, département de Seine-et-Oise, ont reçu dans leur sein, avec les signes de la joie la plus vive, le citoyen Couturier, l'un de vos collègues, qui, à la satisfaction générale, et aux cris mille fois répétés de *Vive la République! vive la Montagne! vive Couturier! guerre aux tyrans et aux despotes coalisés!* a régénéré les autorités constituées, et mis en activité le comité de surveillance.

La Société populaire qui, jusqu'alors, n'existait pas, a été par lui établie et s'est formée sur-le-champ.

Déjà sont détruits tous les signes du despotisme qui sont remplacés par les étendards de la liberté. Le drapeau de la garde nationale, que la commune avait reçu de l'infâme d'Orléans, et qui était taché par les emblèmes de la royauté, a été brûlé au pied de l'arbre de la liberté et les cendres en provenant, jetées au vent.

Le fanatisme est écrasé du même coup. Déjà les saints plus dociles se prêtent à une métamorphose utile : les commissaires de la Ferté en déposent l'argenterie sur l'autel de la patrie, et les cloches sont remises au district.

Deux citoyens portaient nom Leroy. Ce nom choquait l'oreille de vrais républicains, et, sur leur demande, Couturier sans sel et sans eau, les a baptisés : ils s'appellent *Le Libre*.

Pour consacrer à jamais cette régénération bienfaisante, et témoigner sa reconnaissance à ce représentant montagnard, la municipalité a arrêté, aux acclamations générales, que la rue qu'il a habitée porterait dorénavant le nom de Couturier.

Les habitants de la Ferté-Alais, vous portent ici leurs vœux. Recevez, citoyens représentants, l'assurance de leur soumission entière aux lois et leurs félicitations sur vos glorieux travaux. Parlez, leurs bras, leurs fortunes, leur sang sont voués à la patrie.

Mais il est un bien, un bien nécessaire, c'est que vous restiez à votre poste jusqu'à ce que la liberté soit affermie sur des bases inébranlables. Le bien général du salut de la patrie exige que le vaisseau de la République ne soit pas confié à des mains inhabiles. Restez donc à votre poste. Et *Vive la Liberté! vive l'Équité! vive la Montagne! et vive à jamais la République!*

(Suivent 86 signatures.)

Extrait du registre du dépôt d'argenterie du district d'Étampes (1).

Aujourd'hui quintidi brumaire, l'an deux de la République, se sont présentés les citoyens Marquet, maire, Rousseau, Noël, officiers municipaux de La Ferté-Aleps, lesquels ont déposé au district une croix de procession d'argent, pesée par le citoyen Enard, orfèvre, requis à cet effet, et s'est trouvée, distraction faite des corps étrangers, pesée trois mares un gros; quatre chandeliers, neuf mares, trois onces, six gros;

Une lampe, cinq mares quatre gros;

Une autre petite lampe, deux mares, une once, sept gros;

Un encensoir et sa navette, trois mares, sept onces, trois gros;

Deux burettes, un mare, deux onces, cinq gros;

Une vierge avec sa médaille, trois mares, sept onces, six gros;

Une couronne servant au soleil, trois onces, deux gros;

Six pierres fines montées en or et deux fausses, qui seront remises au receveur du district;

Cinq cloches, dont quatre de La Ferté et une de Guigneville. Desquels objets ils demeurent déchargés, et dont le district se charge.

Et ont signé : MARQUET, maire; ROUSSEAU, officier, NOËL, officier.

Pour expédition :

LEVASSEUR; CROSNIER, secrétaire.

V.

Discours de la députation de la commune de Fontenay-sous-Bois (2).

Citoyens représentants,

Les officiers municipaux, notables et membres de la Société populaire de la commune de Fontenay-sous-Bois, comme habitants de la campagne, ne sont point éloquents, ils ne savent point faire de beaux discours, mais ils savent sentir et agir. Ils viennent déposer sur l'autel de la patrie tous les instruments du fanatisme. Trop longtemps ces hochets de la superstition ont servi à nous abuser; nous sommes persuadés qu'ils seront beaucoup plus utiles à la République lorsqu'ils seront employés à combattre

(1) Archives nationales, carton C 280, dossier 770.

(2) Archives nationales, carton C 279, dossier 753.